

Commune de LA CHAIZE LE VICOMTE

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2019

L'An deux mil dix-huit, le onze juin à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Yannick DAVID, Maire.

PRESENTS : M. Yannick DAVID ; Mme Christine RAMBAUD-BOSSARD ; M. Jean NICOU ; Mme Nathalie CHUPEAU ; M. Antoine REMBAUD ; M. Pascal BONNIN ; M. Franck RAUTUREAU ; Mme Annie HENRY ; M. Yannick RAMBAUD ; Mme Béatrice ROBION ; Mme Carole DESPORTES ; Mme Karine ALLAIN ; M. Sébastien LECOMTE ; M. Aurélien DOUILLARD ; Mme Brigitte DOGUIN ; M. Jacques MURAIL ; M. Yvonnick PAPIN.

REPRÉSENTÉS :

M. Cédric de LINAGE donne pouvoir à Mme Carole DESPORTES,
Mme Lucie SOULARD donne pouvoir à M. Jean NICOU,
Mme Sophie THOUZEAU donne pouvoir à Mme Béatrice ROBION,
M. Jonathan DERER donne pouvoir à M. Yvonnick PAPIN.

ABSENTS : Mme Diane d'AREXY.

Secrétaire de séance élu : Aurélien DOUILLARD

Date de convocation : 04 juin 2019

1/ Validation de l'APD relatif à la construction de la salle de Tennis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2019.05.21.05 en date du 21 mai 2019, un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la salle de tennis a été signé avec le groupement 6 K.

Il est rappelé qu'au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre, le montant prévisionnel des travaux était estimé à la somme de 650 000 € H.T.

Conformément à sa mission, l'équipe de Maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD) – *Annexe 1* - et a arrêté le montant des travaux à la somme de 666 520 € HT, selon la répartition suivante :

RECAPITULATION	
VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ABORDS	36 990.00 €
GROS-ŒUVRE	67 250.00 €
TRAITEMENT ANTI-TERMITES	520.00 €
CHARPENTE-MENUISERIES	28 490.00 €
MENUISERIES ALUMINIUM-SERRURERIE	24 660.00 €
COUVERTURE ETANCHEITE	11 640.00 €
CLOISONNEMENT-ISOLATION	9 930.00 €
PLAFONDS ACOUSTIQUES	2 560.00 €
CARRELAGE	12 390.00 €
PEINTURE	4 090.00 €
ELECTRICITE	44 000.00 €
PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VMC	14 000.00 €
BATIMENT TENNIS COUVERT SUIVANT PROCEDE SMC2	365 000.00 €
SOLS SPORTIFS	45 000.00 €
TOTAL TRAVAUX H.T	666 520.00 €
OPTION HT	
Brise-soleil extérieur structure et lames aluminium, finition thermolaqué	5 100.00 €
Ensemble poteaux, filet, chaise arbitre	2 000.00 €

Mme DOGUIN souhaite savoir si les travaux non prévus sont déjà chiffrés.

M. le Maire répond que cela n'est pas encore chiffré et donc pas prévu dans le montant affiché.

M. PAPIN demande si les travaux de réseaux autour de la salle sont chiffrés.

M. REMBAUD précise que ces travaux seront supportés par la commune. Ils ne sont pas prévus dans cette étude mais sont déjà intégrés dans le l'enveloppe réseau du budget de la commune.

M. BONNIN annonce que l'équipement sera opérationnel à cette même période l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'APD proposé pour la construction de la salle de tennis pour un coût prévisionnel de 666 520 € HT ainsi que les options pour un montant de 7 100 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

2\ Organisation de la capture des animaux errants et de leur hébergement en fourrière

La Ville de La Roche-sur-Yon et neuf communes de l'agglomération ont des besoins similaires en matière de capture et d'hébergement d'animaux errants.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique. Le groupement de commandes proposé sera constitué de 10 membres, à savoir :

- La Ville de La Roche-sur-Yon,
- Dompierre sur Yon
- La Ferrière
- Landeronde
- Mouilleron le Captif
- Nesmy
- Rives de l'Yon
- Le Tablier
- Venansault,
- La Chaize-le-Vicomte.

Ce groupement, ayant pour objet un service répétitif, est constitué pour une durée illimitée.

Le retrait du groupement et l'adhésion de nouveaux membres sont prévus par la convention constitutive.

La Ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

La première consultation du groupement fera l'objet de deux lots :

- Lot n° 01 : Capture des animaux errants,
- Lot n° 02 : Hébergement des animaux errants en fourrière.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Il sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé en valeur, en vertu des dispositions de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique, pour une durée initiale de 1 an, reconductible de manière tacite 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans et pour un montant maximum annuel de :

	Montants maximums contractuels par an
Lot n° 01 : Capture des animaux errants	80 000,00 € HT
Lot n° 02 : Hébergement en fourrière	200 000,00 € HT

Au vu de ce montant, une procédure d'appel d'offres ouvert sera engagée en application de l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique.

La convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération mentionne les modalités de

règlement par la Ville de La Roche-sur-Yon et les huit communes.

Mme DOGUIN souhaite savoir si la stérilisation des animaux est prévue dans la convention.

M. le Maire répond que le projet est en cours d'écriture est que cette question n'est pas encore actée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Approuve le principe de groupement de commandes entre La Chaize-le-Vicomte et les communes membres citée ci-dessus, pour l'organisation de la capture des animaux errants et leur hébergement en fourrière, pour une durée illimitée ;*
- *Accepte les termes de la convention de groupement, précisant les missions de la Ville de La Roche-sur-Yon en tant que coordonnateur du groupement ;*
- *Prend acte de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée en application des textes en vigueur lors du lancement de la consultation ;*
- *Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;*
- *S'engage à exécuter avec les entreprises retenues les accords-cadres et notamment à transmettre les bons de commande au coordonnateur ;*
- *S'engage à régler les sommes dues au titre de chaque accord-cadre et à les inscrire préalablement au budget.*

3/ AUTRES SUJETS ABORDES

Informations sur les mandats passés depuis le dernier Conseil Municipal (Annexe 3)

Préemptions

Questions Diverses

- Inauguration Point Central de la Vendée

M. le Maire rappelle que l'inauguration du Point Central de la Vendée a lieu vendredi 14 juin à 18h00.

- Compétition de jet préhistorique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le concours international de jet préhistorique se tiendra les 15 et 16 juin 2019 à la Vallée Verte.

- Journées du Patrimoine et Pays

M. le Maire annonce que le week-end du 22 et 23 juin a lieu les Journées du Patrimoine et Pays organisées par l'APV. Il invite l'ensemble du Conseil Municipal à y participer avec le samedi soir, les feux de la Saint Jean.

- Présentation du guide des sentiers de randonnée et circuit touristique

M. REMBAUD présente le nouveau guide des sentiers de randonnée élaboré par les élus et les baliseurs de la commune, avec le nouveau sentier « Cœur de Vendée », crée par le Conseil Municipal des Enfants.

Fin de séance : 20h20